



TEXTE ACTION – CDN DES 25 ET 26 MARS 2021

Le CDN du SNEP-FSU s'est déroulé dans un contexte marqué par un nouveau rebond de la pandémie et sa gestion toujours aussi chaotique par le gouvernement. Tout comme le ministre de l'Éducation, il ne prend pas la mesure de la totale perte de confiance qu'il a lui-même engendré par le déni de réalité. Dans ce contexte sanitaire, le SNEP avec les syndicats de la FSU porte l'exigence que soit mis en place concrètement et dans les plus brefs délais, un plan de vaccination à destination de l'ensemble des personnels qui le souhaitent. A ce titre le SNEP-FSU appelle à signer massivement la pétition qui a été initiée à ce sujet.

Les leçons ne sont toujours pas tirées de cette période qui dure depuis un an. Le gouvernement, en pleine contradiction, continue sa politique néolibérale et ses choix austéritaires pour l'ensemble des services publics et de la Fonction publique après avoir reconnu leur importance. Il ne répond pas non plus à la nécessité de la bifurcation écologique qu'il faudrait au regard de la faiblesse du projet loi « résilience et climat ».

Ces choix impactent fortement le système public d'éducation avec des DHG en berne, de nombreuses suppressions de postes et des conditions de travail (augmentation d'HSA et de compléments de service) et d'étude qui continuent de se dégrader. Les conséquences sur les personnels sont importantes : fatigue, lassitude, sentiment de rejet, manque flagrant de considération, inquiétude et angoisse...

Les comptes rendus du « grenelle de l'éducation » ne laissent pas entrevoir d'évolutions positives de nos métiers. Par ailleurs Blanquer est aux abonnés absents concernant l'indispensable revalorisation de tous les personnels, pourtant indispensable.

Dans ce contexte très dégradé, après avoir développé une politique de plus en plus liberticide (lois d'urgence, loi de sécurité globale), le gouvernement, à l'occasion de la « loi renforçant les principes républicains », développe un discours surfant sur les thèses de l'extrême droite : islamogauchisme dans le monde universitaire, attaque de l'UNEF qui connaîtrait des dérives fascistes... Dans ce cadre, l'EPS et ses acteurs sont visés car cet espace d'enseignement serait le lieu d'atteintes nombreuses à la laïcité et aux principes républicains. Ce faisant, la majorité politique en place et le président de la République essaient de jouer les élections présidentielles à venir en se positionnant comme seul rempart à l'extrême droite.

Pour l'EPS, le sport scolaire et le sport, le SNEP-FSU, dans le cadre de ses mandats au service d'un projet de société démocratique basé sur la justice sociale rencontrera les forces politiques progressistes ainsi que les candidats, pour permettre un rapprochement des forces de gauche à même de porter un projet alternatif aux politiques libérales en œuvre, pour une société juste, solidaire et respectueuse de l'environnement. Le SNEP-FSU portera cette démarche auprès de la fédération.

De nombreuses mobilisations se construisent dans tous les secteurs (Culture, entreprises privées, éducation, santé...). Elles montrent qu'il n'y a aucune résignation même s'il est difficile d'agréger énormément de monde et de les faire durer. Certaines sont victorieuses (lutte contre la loi « 4D » menée par les infirmier.e.s et le SNICS-FSU en particulier) et doivent nous engager à poursuivre nos autres batailles.

Ainsi, à titre d'exemple, le retour de l'EPS dans les espaces couverts est à mettre au crédit du SNEP-FSU, avec d'autres acteurs (sportif.ve.s, artistes, médecins...) , même si celui-ci doit s'accompagner de mesures de protection des personnels supplémentaires comme la fourniture de masques plus performants et le passage en groupes à effectif réduit pour tous les niveaux. La pertinence du type d'action et les arguments développés à cette occasion sont des points d'appui pour réfléchir et envisager les luttes à mener.

Dans cet esprit le SNEP-FSU organisera des actions à l'occasion des 40 ans d'intégration de l'EPS au MEN. Le SNEP-FSU est engagé dans l'initiative portée par l'ENS de Rennes « assises nationales de l'EPS, pensons ensemble l'EPS de demain » et dans le cadre des « Etats Généraux de l'Éducation » pour l'égalité, l'émancipation et la démocratie dans lequel il portera le débat sur « le Sport un droit pour toutes et tous ».

Mobilisations à venir

Le SNEP-FSU s'associe et appelle aux mobilisations à venir, notamment le 27 mars contre la précarité, le chômage et pour le logement, le 28 mars « pour une vraie loi climat », le 6 avril dans la Fonction Publique pour les salaires, l'emploi, nos métiers et nos missions et le 8 avril pour les AESH et contre les PIAL. Il soutient les mobilisations du monde de la culture.

Emploi

La préparation de la rentrée 2021 est plus qu'alarmante. La situation des établissements est déjà critique : classes bondées, difficulté à assurer les remplacements, manque d'enseignant.es titulaires.

Le SNEP-FSU appelle à poursuivre la bataille dans les établissements, départements et académies pour la création de postes. Il agira pour dévoiler les postes masqués (HSA + BMP), demander des listes complémentaires aux concours 2021 et un plan de recrutement augmenté et pluriannuel. A ce titre, il continuera de travailler avec les équipes pour amplifier le refus des HSA en utilisant tous les moyens pour bloquer les impositions. Pour protéger la santé physique et mentale des collègues, le SNEP-FSU rappelle que seulement 2 HSA peuvent leur être imposées, sauf pour raison de santé.

Nous rappelons que le CA est un lieu où les DHG doivent être soumises au vote dès février, c'est un enjeu démocratique important. Nous continuons à appeler à les rejeter, jusqu'au mois de juin, tout en demandant des moyens pour une école de qualité. La bataille des postes et l'ouverture de plus de places au concours se poursuivent jusqu'à la rentrée 2021.

Le SNEP-FSU proposera aux syndicats du second degré de la FSU une initiative commune pour mener une campagne d'opinion et exiger un plan d'urgence pour l'éducation.

Laïcité

Le SNEP-FSU condamne l'instrumentalisation de l'EPS faite par le gouvernement concernant « l'augmentation des dispenses pour allergie au chlore » suite au communiqué de Blanquer et Schiappa du 11/2/2021. Le SNEP FSU ne constate pas d'augmentation de ces problématiques dans la période concernée. Le CDN du SNEP-FSU est conscient que des problèmes peuvent exister dans l'enseignement de la natation. Ils restent cependant minoritaires et les origines des dispenses sont multi factorielles. Nous réaffirmons l'obligation d'assiduité en EPS. Toutes les APSA enseignées représentent un enjeu important d'éducation et de démocratisation. Le travail d'éducation, en lien avec les équipes éducatives au sens large, afin de faire comprendre ces enjeux est essentiel. En cas de problèmes, nous appelons les collègues à nous contacter. Le SNEP-FSU entame un travail pour faire un état des lieux.

Plans d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Depuis le 01 janvier 2021, les plans d'action pour l'égalité doivent être mis en place dans les académies.

Le SNEP-FSU veillera à ce que ces plans d'action soient présentés pour avis aux comités compétents et pour information, au CHSCT, conformément au décret du 4 mai 2020. Il veillera également à ce que des groupes de travail se tiennent en amont, comme le préconise le plan d'action national. Des outils militants vont être envoyés dans les académies pour présenter les 5 axes et enjeux autour de la mise en place de ces plans d'action.

Equipements

Les élections départementales et régionales sont prévues en juin prochain.

Le CDN invite les sections locales à rencontrer les listes candidates, ou les responsables locaux de partis politiques en lice (à l'exception de l'extrême droite), afin de les questionner sur les mesures qu'ils comptent mettre en œuvre en matière d'EPS, de sport scolaire et de construction/rénovation des équipements sportifs. Un point spécifique sur la natation devra être abordé. Un modèle de lettre est à retrouver sur le site militant (les secteurs-équipements). Le SNEP-FSU rendra publics les bilans des élu.e.s actuel.le.s et les engagements (ou leur absence) des différent.e.s candidat.e.s.

Sport

Suite à la signature de la convention « Bouger 30 minutes par jour » par plusieurs fédérations sportives, le SNEP-FSU a écrit aux fédérations concernées afin d'échanger avec elles sur les analyses et nécessités respectives pour l'EPS et le sport extrascolaire. Une « tribune » sera proposée aux différentes fédérations afin de réclamer, dans l'immédiat, l'ouverture des espaces sportifs, couverts et extérieurs, pour tous les publics et en particulier pour les mineurs.

Sport scolaire

Le sport scolaire reste actuellement fortement impacté car la confusion volontaire, entretenue et développée par la directrice nationale de l'UNSS, sur les temps scolaires / temps périscolaires complique la réouverture des installations sportives couvertes dans de nombreuses collectivités territoriales. Du côté de l'UNSS, les défis et autres actions autour de la santé regroupent la majorité des activités proposées par les services régionaux et départementaux UNSS. Si ces propositions s'entendent au vu du contexte sanitaire, la plus grande vigilance est de mise sur un glissement potentiel de l'organisation des AS vers un « entre-soi », sans rencontre inter-établissements et sans une référence à une pratique sportive forte et régulière.

Les cadres UNSS sont en grande souffrance et se sentent isolés et délaissés par la direction nationale. Le SNEP-FSU sera à leur côté pour les aider à garantir la bonne marche du sport scolaire.

Enseignement de spécialité

Après la parution d'une proposition de programme, le SNEP-FSU est dans l'attente des consultations annoncées avant le vote du CSE. Le CDN valide la proposition de la construction d'un groupe de travail (avec le Centre EPS et Société, des universitaires...) afin de constituer des ressources pédagogiques (corpus de textes, références) pour aider les équipes dans la mise en place de ce nouvel enseignement.

La liste établie par les S3 a permis de répertorier précisément l'ensemble des lycées ayant obtenu la spécialité (un peu plus de 80 lycées). Cela permettra de mettre en place avec les collègues de ces lycées un réseau afin de partager avec le SNEP-FSU un état des lieux de l'ensemble des situations avant la rentrée 2021.

Au niveau des académies, une relance auprès des rectorats doit être effectuée, sur la base du courrier adressé à la DGESCO, pour dénoncer sa mise en œuvre à moyen constant et obtenir pour la prochaine rentrée des moyens supplémentaires. Un suivi et un accompagnement syndical de ces lycées dans la mise en place de ces spécialités (heures, recrutement élèves...) est à effectuer au sein de chaque académie.

Le CDN soutient l'idée de solliciter le ministère pour que les attendus « Parcoursup » soient publiés rapidement pour aider les élèves dans l'orientation choisie vers la spécialité EPPCS. Une rencontre avec les directeurs des filières STAPS (la C3D) doit être programmée pour avoir un positionnement clair sur les débouchés de cette spécialité pour les jeunes.

Les lycées ayant l'enseignement de spécialité et recevant les élèves de la voie technologique qui ne peuvent en bénéficier, doivent pouvoir garder les moyens pour les enseignements optionnels.

Bac pro métiers du sport

Si nous avons accueilli positivement l'annonce de la création d'un Bac Pro « métiers du sport », pour permettre aux élèves de la voie professionnelle d'envisager une insertion dans le vaste domaine du sport, les conditions de mises en œuvre présentées par l'administration à ce jour nous inquiètent fortement. Le choix d'ouvrir une « unité facultative » sans moyen et surtout en s'inscrivant dans les horaires existants n'est pas acceptable et va créer des tensions fortes dans les équipes. A cela s'ajoute l'incertitude et le flou sur ce que serait un « vrai » bac pro et la création d'une filière courte (BTS) post-bac. De plus le timing envisagé, (les recteurs viennent à peine d'être contactés), des textes annoncés pour juin, va rendre difficile voire impossible l'information des élèves et des familles. Le SNEP-FSU a créé un groupe de travail dont la fonction sera de présenter des alternatives à partir d'une analyse, d'une définition des métiers et des besoins actuels en termes d'emplois dans le champ sportif. La question du développement de l'orientation post-bac en STAPS pour celles et ceux qui le souhaitent, ainsi que celle de la poursuite d'études vers des formations courtes et professionnalisantes (DEUST) restent posées.

Le SNEP-FSU dénonce publiquement que les annonces de JM Blanquer sur le « plus de sport à l'école » se traduisant par la mise en place d'un enseignement de spécialité et d'un « bac pro sport » se fasse sans moyens supplémentaires et s'apparentent à du « bla-bla ».

Référentiels et Évaluation certificative

Une réflexion générale sur l'évaluation de l'EPS sur l'ensemble des examens doit être menée.

A l'instar du Bac Général, un moratoire pour rendre les fiches certificatives des bacs pro doit être exigé.

L'adaptation locale du BAC 2021 renvoie à chaque enseignant la responsabilité individuelle de se débrouiller au mieux pour poser une note. Cette situation n'est pas satisfaisante, et le SNEP-FSU soutient les collègues des lycées dans les démarches et les adaptations locales qu'ils peuvent mettre en place pour évaluer au plus juste les élèves de terminale.

Cette situation montre la nécessité d'un cadrage national avec des fiches certificatives nationales garantes de l'égalité territoriale gage de sérénité pour les enseignants et les élèves.

Des actions publiques en direction des médias, élus, parents, doivent avoir lieu pour leur montrer le côté ubuesque de l'évaluation en EPS, conséquence des dérives des derniers textes officiels.

STAPS et INSPE

Le SNEP-FSU soutient toutes les luttes des étudiants et des personnels des STAPS et INSPE qui dénoncent l'étranglement du cursus universitaire vers le Master MEEF et réclament un plan d'urgence pour les STAPS. Des rectorats limitent les places en MASTER MEEF en refusant les parcours non alternants.

Le SNEP FSU continuera, au-delà de demander l'abandon de la réforme de la FDE, de revendiquer la possibilité pour les étudiants de choisir le contrat ou le stage.

Loi « démocratiser le sport en France »

La loi « démocratiser le sport en France » a été adoptée le 19 mars 2021 à l'Assemblée Nationale.

Cette loi ne porte quasiment aucune ambition pour rendre accessible à toutes et tous la pratique sportive et ne répond pas aux besoins du monde sportif.

Aucune des 10 mesures que nous portions lors de la semaine de l'EPS et des 10 propositions pour le sport du SNEP-FSU n'a été retenue. Les amendements concernant l'EPS et le sport scolaire ont été jugés irrecevables car « hors-sujet ». Ce n'est pas acceptable car le service public d'éducation est un lieu incontournable pour la démocratisation des APSA.

Le SNEP-FSU a porté ses propositions auprès des député.es et le fera auprès des sénateurs et sénatrices.

Syndicalisation

L'accélération des prises d'adhésions constatée depuis le début de l'année 2021 se poursuit, notamment chez les nouveaux adhérents. Le retard enregistré en début d'année est en train de se réduire et déjà ¼ des académies ont atteint leur final. Tous ces éléments très encourageants doivent nous appeler à amplifier les contacts téléphoniques auprès des NAJ, mais aussi à proposer l'adhésion dans une période où l'activité syndicale paie (« EPS dedans »). Les bureaux départementaux et académiques entreront en contact avec les collègues non syndiqué.es (en particulier les NAJ) avant les congés de Printemps. Toute l'activité syndicale, et particulièrement les actes concernant la carrière (mutations, avancement...) qui se multiplient dans la période, doivent porter la question de l'adhésion.

Congrès

Les congrès départementaux et académiques commenceront à compter du 12 avril. L'enjeu est fort pour notre syndicalisme de permettre à chaque adhérent.e de s'exprimer par le vote et participer à la définition de nos revendications et orientation. Malgré les conditions difficiles liées à la crise sanitaire, compte tenu des enjeux, la

participation du plus grand nombre de syndiqué.es est indispensable. Les bureaux auront à penser et à mettre en place des solutions permettant à tou.te.s les syndiqué.e.s de participer aux congrès, notamment avec des solutions « hybrides » en visio et en présentiel. Les sections départementales et académiques assureront la diffusion d'informations nécessaires pour la plus forte participation possible des syndiqués aux différents votes et congrès.

Votes : Pour : 44, Abstention : 3